

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|--|
| DÉLIBÉRATION N° 425/2024 | OBJET: Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Social des Francas du Doubs |
| Date de la convocation : 10/07/2024 Date de la séance : 16/07/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU | Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET |
| Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Membres excusés : 3 Membre absent : 1 Votants : 25 | Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNHOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES |
| VOTE : MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 | Membre absent non excusé : M. Ismaël BOUDJEKADA |
| Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024 | |
| Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024 | |

Le Rapporteur :

Par délibération n°149/2021 en date du 30 juin 2021, le conseil municipal de Grand-Charmont a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grand-Charmont et le Centre Social des Francas du Doubs, sur la base d'un engagement réciproque pour à la fois développer le projet social de l'équipement de proximité et pour développer un projet de développement social local pour tous les habitants de Grand-Charmont.

Le Centre Social de Grand-Charmont est un acteur incontournable dans l'animation du territoire en direction des publics en situation de précarité, dans le soutien à la parentalité ou dans le champ de l'animation socio-culturelle. La structure développe des partenariats avec les acteurs locaux dans une logique d'intelligence collective au profit des habitants.



Cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui a pris effet le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 3 années, est arrivée à échéance le 30 juin 2024. Elle visait à développer cinq grandes thématiques :

- L'animation sociale globale ;
- La réussite éducative ;
- La parentalité et la famille ;
- La Solidarité et les tiers lieux ;
- L'insertion et la précarité.

La ville et le centre social ont mis en œuvre des groupes participatifs d'évaluation qualitative de cette convention d'objectifs et de moyens avec des élus, des usagers, des partenaires et des techniciens. De plus, l'évaluation financière de ladite convention est en cours de finalisation afin d'avoir une vision globale sur la durée conventionnelle qui vient de s'écouler.

En parallèle, la collectivité souhaite voir s'engager une cohérence dans la gestion des accueils périscolaire et des temps méridiens en limitant le nombre d'organiseurs.

Ainsi, afin de pouvoir lancer les consultations nécessaires tout en maintenant une continuité de l'offre d'animation globale du centre social, la ville de Grand-Charmont propose de proroger la convention d'objectifs et de moyens avec le centre social pour une durée de douze mois, dans les mêmes termes et conditions que la convention initiale.

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens avec le centre social des Francas du Doubs pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025, et dans les mêmes termes et conditions que la convention d'origine.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.